

Impressum

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **33 (1996)**

Heft 1258

PDF erstellt am: **13.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

Oubliés...

IMPRESSUM

Rédacteur responsable:
Jean-Daniel Delley (jd)
Rédaction:
Claude Pahud (cp)
Géraldine Savary (gs)
Ont également collaboré à
ce numéro:
Jean-Claude Favez (jcf)
André Gavillet (ag)
Jacques Guyaz (jg)
Yvette Jaggi (yj)
Jérôme Meizoz (jm)
Charles-F. Pochon (cfp)
Forum: René Longet
Composition et maquette:
Claude Pahud
Françoise Gavillet
Géraldine Savary
Secrétariat:
Murielle Gay-Crosier
Marciano
Administrateur-délégué:
Luc Thévenoz
Impression:
Imprimerie des Arts et
Métiers SA, Renens
Abonnement annuel:
85 francs
Administration, rédaction:
Saint-Pierre 1
case postale 2612
1002 Lausanne
Téléphone:
021/312 69 10
Télécopie: 021/312 80 40
CCP: 10-15527-9

(cfp) • L'élection complémentaire au Conseil d'Etat vaudois est l'occasion de rappeler que l'UDC vaudoise a aussi, autrefois, flirté avec la gauche et même avec l'extrême-gauche. On en trouve des traces dans différentes publications. C'est ainsi que l'on lit dans l'étude sur *Les Partis politiques vaudois* de Jean Meynaud avec le concours du Groupe d'études politiques vaudoises: «Le PAI (ancien nom de l'UDC vaudoise, ndr) se rapproche d'abord du Parti socialiste (pour des raisons plus stratégiques que doctrinales, semble-t-il) puis du parti radical...» En fait, Pierre Jeanneret dans son œuvre sur *La vie du Dr. Maurice Jeanneret-Minkine* montre que cette alliance avec la gauche a été plus étroite que ce que les dirigeants actuels de l'UDC veulent admettre. Il suffit de se rappeler la «Concentration ouvrière et paysanne» du 4 octobre 1936 sur la place de la Riponne à Lausanne. Des alliances furent conclues tant pour les élections au Conseil d'Etat que pour les élections au Grand Conseil, si bien qu'en 1937 les candidats socialiste et paysan réussirent leur élection au 1^{er} tour dans le cercle d'Ecublens alors que le député libéral ne passa qu'au 2^e tour. Une dernière donnée: aux élections au Conseil national de 1935, le total des suffrages socialistes et agrariens (UDC actuelle) furent supérieurs à ceux du Parti radical, ce qui eut pour conséquence une nécessité de s'attirer encore plus l'appui du Parti libéral pour triompher d'une coalition opposée. C'est l'avis de Georges Plomb dans son étude sur «Le mode d'élection du Conseil d'Etat vaudois – Principe et pratique – 1919-1963» qui fait partie des *Etudes politiques vaudoises* publiées en 1963 sous la direction de Jean Meynaud.

Convient-il de continuer à chanter «Du passé faisons table rase»?

● La première décennie de l'après-guerre (1945-1954) a été marquée, lors des votes populaires fédéraux, par une volonté de déréglementation. Le régime des pleins pouvoirs avait été supporté à l'heure des menaces extérieures mais, la paix revenue, on n'en voulait plus.

Des huit initiatives sur lesquelles les électeurs mâles ont voté, seule celle sur le retour à la démocratie directe a été acceptée alors que le droit au travail, la protection économique et le droit au travail, la protection du sol – pour n'en citer que trois – ont été rejetées.

Sur les treize référendums lancés, neuf ont abouti à un rejet de la loi adoptée par le Parlement. Il s'agissait souvent de projets touchant les arts et métiers: statut des transports automobiles, ouverture et agrandissement d'hôtels, institution de certificats de capacité dans divers métiers. Parmi les lois acceptées, malgré un référendum, il y a celle sur l'AVS, celle sur l'agriculture, et le statut des fonctionnaires.

Précisions techniques: les 34 votes populaires entre le 25 novembre 1945 et le 20 juin 1954 ont été pris en considération. Pendant cette période, six propositions de révision de la Constitution ont été approuvées et quatre ont été rejetées.



rapport entre cet historique, et les nécessaires changements au sein des administrations? Ceci, qu'il ne s'agit pas de chercher à transformer à tout prix les secteurs traditionnels de l'administration, mais d'introduire de nouvelles formes de travail, plus souples, moins autoritaires, chaque fois que les pouvoirs publics s'emparent d'un domaine nouveau. Ces secteurs neufs, liés souvent aux systèmes d'information ou actuellement au développement des services sociaux devraient prendre une place de plus en plus importante. Une coexistence de plusieurs modes d'organisation est possible au sein des administrations. C'est aussi cela le new public management.

Confusion des buts et des moyens

L'analyse des prestations est une autre voie à explorer. Les organisations, pas seulement les publiques d'ailleurs, ont souvent tendance à prendre leur survie pour leur propre fin, oubliées des raisons de leur existence: ser-

vir des prestations à leurs membres ou au public. Dans les pays voisins plus que chez nous, il arrive que des élus donnent comme finalité aux administrations la création d'emplois, le secteur public devant montrer l'exemple, incroyable confusion des buts et des moyens.

Un œil neuf

Une réflexion qui se préoccupe des prestations fournies à la population et seulement ensuite des moyens à utiliser permet de regarder avec un œil neuf la machinerie de l'Etat. Ces méthodes devraient se révéler efficaces dans la proposition et la mise en œuvre de réformes. Mais ici aussi les exemples concrets manquent. L'emploi de ces outils en est à ses débuts. Une seule chose est sûre: la nouvelle gestion publique ne se réduit pas, et de loin pas, à un simple abandon de tâches assumées par les pouvoirs publics, même si cet abandon est parfois, mais parfois seulement, pleinement justifié. ■